RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 20798
Numéro SIREN : 451 309 728
Nom ou dénomination : CMP - BANQUE

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 26996

20170269962016

DATE DEPOT : 24/04/2017

N° DE DEPOT : 26996

N° GESTION : 2003B20798

N° SIREN : 451309728

DENOMINATION : CMP - BANQUE

ADRESSE : 55 R DES FRANCS BOURGEOIS 75004 PARIS

MILLESIME : 2016

TEXTE OFFICIEL

COPIE

CERTIFIE CONFORME

42

CMP Banque
Société Anonyme au capital de 84 037 000 euros
Siège social : 55 rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
451 309 728 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2017

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
25 AVR. 2017
Sous le N° : 26996

L'an deux mille dix sept,
le 31 mars,
à 10 heures 00,

Au siège social,

Les actionnaires de la société CMP BANQUE se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président du conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi sur les sociétés commerciales et aux statuts.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Sont absents excusés :

- Madame Valérie de Brem ; pouvoir a été donné à Monsieur Frédéric Mauget.
- Monsieur Jean Paul Escande ; pouvoir a été donné à Monsieur Jean-Philippe Brinet.
- Monsieur François Soulage
- Madame Marie-Florence Perez, représentante du personnel.

Assistent à la réunion :

- Le Crédit Municipal de Paris, représenté par Monsieur Frédéric Mauget,
- Monsieur Philippe Zamaron, Directeur général,
- Monsieur Thierry Vieugué-Perdu, Directeur général délégué,
- Monsieur Laurent Volpe, représentant du personnel,

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est représenté par Monsieur Ulrich Sarfati du cabinet KPMG.

Monsieur Jean-Philippe Brinet préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Olivier Pastré et Monsieur Jean Marc Maury, deux membres représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry Vieugué-Perdu est désigné comme secrétaire.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents et représentés possèdent au moins le quart du capital social.

L'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à ladite Assemblée,
- l'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2016,
- les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexes),
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées sur l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- l'attestation du Commissaire aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le texte des projets de résolutions,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Comptes annuels 2016
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016

<u>Résolutions :</u>

- Résolution n° 1 : approbation du rapport de gestion
- Résolution n° 2 : approbation des comptes
- Résolution n° 3 : affectation du résultat
- Résolution n° 4 : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence
- Résolution n° 5 : enveloppe globale des rémunérations
- Résolution n°6 : renouvellement du mandat des Administrateurs
- Résolution n° 7 : pouvoirs

TCS 017 COPIE

CERTIFIE CONFORME

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée générale, le texte du rapport de gestion qui a été examiné et approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 15 mars 2017.

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

Présentation des comptes annuels 2016

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2016, tels qu'arrêtés et présentés au conseil d'administration lors de sa réunion du 15 mars 2017, sont portés à la connaissance de l'assemblée générale.

Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Monsieur Ulrich Sarfati commissaire aux comptes du cabinet KPMG donne lecture du rapport général, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le commissaire aux comptes n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes ont été certifiés sans réserve.

Sans remettre en question son opinion exprimée ci-dessus, Monsieur Sarfati attire l'attention sur le paragraphe 1.1 de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de CMP Banque au 31 décembre 2016 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Monsieur Ulrich Sarfati, donne ensuite lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Il n'y a pas de convention autorisée au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-31 du Code du Commerce.

Attestation du commissaire aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Ulrich Sarfati, donne lecture de l'attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L225-115 4ème du Code du Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le commissaire aux comptes n'a pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et s'élevant à 533 739,74 euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

Examen des résolutions

Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Projet de résolution n°1 :

Approbation du rapport de gestion

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration du 15 mars 2017.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°2 :

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 4 014 705,51 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°3 :

Affectation du résultat

- L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit + 4 014 705,51 euros en report à nouveau.

- Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2013, 0 € au titre de l'exercice 2014 et 0 € au titre de l'exercice 2015.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°4 :

Détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence.

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2017 à 36 000 €.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

Projet de résolution n°5 :

Enveloppe globale des rémunérations

L'assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à l'article L511.71 du même code.

L'assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°6 :

Renouvellement du mandat des Administrateurs pour 4 ans

En application des articles 15.1 et 15.2, des statuts de CMP Banque, l'assemblée générale nomme comme Administrateurs de CMP Banque à titre individuel et successivement :

- Le Crédit Municipal de Paris
- Mme Valérie de BREM épouse TELLEZ
- M. Jean Philippe BRINET
- M. Jean Paul ESCANDE
- M. Olivier PASTRE
- M. Jean Marc MAURY

Tous détenteurs d'au moins une action de CMP Banque,

Pour une durée de 4 ans qui expirera à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°7 :

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

Aucune question diverse n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h50.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président,
M. Jean-Philippe BRINET

Le Secrétaire
M. Thierry VIEUGUE-PERDU

Les scrutateurs,
M. Olivier PASTRE

M. Jean Marc MAURY,

COPIE

CERTIFIE CONFORME

Rapport de gestion 2016

Conformément au calendrier présenté aux instances de gouvernance du groupe CMP en juin 2015, l'exercice 2016 de CMP Banque est la première année de pilotage de la gestion extinctive de l'activité, qui démontre sur le plan des résultats, avec un bénéfice net comptable de 4 M€, une bonne maîtrise du coût global de cette gestion extinctive, tant sous l'angle opérationnel, qu'au titre du plan de sauvegarde de l'emploi .

L'activité en 2016

Les comptes 2016 de CMP Banque traduisent les impacts financiers de cette mise en œuvre de la gestion extinctive, démarrée avec l'arrêt des activités commerciales et bancaires dès mi-septembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2016 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

En outre, CMP Banque pourra bénéficier tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère. La convention fiscale entre CMP Banque et le Crédit Municipal de Paris est également maintenue sur la période.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille.

Le produit net bancaire (PNB)

Au 31 décembre 2016, le PNB atteint 18,48 M€, dont 14,82 M€ au titre de la marge d'intérêts impactée négativement par une baisse des encours de 32 % et positivement par une diminution du taux moyen de refinancement qui est passé de 2,57 % en 2015 à 1,14 % en 2016.

Les autres éléments ayant agi sur l'évolution du PNB sont les suivants :

- La plus value de cession des OCH contentieuses a porté pour partie sur les intérêts de retard à hauteur de +0,807 M€ dans la marge d'intérêts.
- La clôture des opérations bancaires permet une reprise partielle de provision à hauteur de 0,540 M€.
- Les commissions nettes perçues, en raison de l'amortissement des encours de crédit, enregistrent une baisse prévisible de l'ordre de 28 % par rapport à l'exercice précédent.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

Les frais généraux

A 8,09 M€, le total des charges générales d'exploitation (y inclus les dotations aux amortissements) laisse apparaître une réduction sensible par rapport à 2015 (15,07 M€ hors les provisions constituées pour le P5E et la fermeture du réseau commercial). Les principales raisons de cette évolution sont un ajustement des coûts de structure et de fonctionnement en lien avec la gestion extinctive, et notamment :

- Une diminution des frais de personnel de 48 % expliquée par le départ de 85 collaborateurs durant l'exercice 2016 par rapport à un effectif global de 122 collaborateurs.

- Une réduction des charges générales d'exploitation (dont les amortissements et les refacturations intra-groupe) de 44 % intégrant notamment des actions de révision des conditions contractuelles d'un certain nombre de prestataires.

Le coût du risque

Le coût du risque à s'établit à 6,41 M€ en baisse de 13 % par rapport à 2015.

Comme pour l'année 2015, l'effort de provisionnement a été poursuivi en 2016 avec les caractéristiques suivantes :

- Une stabilité des encours bruts douteux et douteux compromis (52,93 M€ à fin 2016 pour 53,23 M€ à fin 2015).

- Une baisse de l'assiette des créances individualisées (prêts hypothécaires et OCH), soit 10,4 M€ à fin 2016 versus 17,9 M€ à fin 2015 suite à la cession d'OCH contentieuses pour un encours de 6,51 M€. Par ailleurs, les créances individualisées ont fait l'objet de dotations à hauteur de 0,629 M€. Le taux moyen de provisionnement de cette catégorie est ainsi passé de 21,49 % à fin 2015 à 26,39 % à fin 2016.

 La cession des OCH contentieuses a entraîné une diminution de 0,354 M€ du coût du risque correspondant à la plus-value constatée sur la part en principal des créances.

- Un recalibrage des taux de provisionnement statistiques suite au résultat de l'exercice annuel de vérification du calcul des taux entraînant des dotations complémentaires à hauteur de 1,28 M€.

Au final, malgré la baisse du coût du risque, le taux de provisionnement moyen des encours douteux et douteux compromis s'établit à 52,81 % à fin 2016 à comparer aux 45,82 % constatés à fin 2015.

Résultat net

L'année 2016 se traduit par un résultat bénéficiaire de 4 M€, après prise en compte de la clôture des activités bancaires, du réseau commercial et d'une cession d'un portefeuille d'ouvertures de crédits hypothécaires (OCH).

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice, soit + 4 014 705,51 euros en report à nouveau.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre des 3 derniers exercices précédents.

Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité

Rappelons que le Crédit Municipal de Paris avait procédé à une recapitalisation de CMP Banque à hauteur de 24 M€ le 12 octobre 2015.

Le ratio sur fonds propres de base est passé de 11,86 % à fin 2015 à 16,55 % à fin 2016 pour une obligation spécifique fixée par l'ACPR à 9 %.

Le ratio sur fonds propres totaux, intégrant les 10 M€ d'emprunts subordonnés, s'établit à 20,67 % à fin 2016 versus 14,80 % à fin 2015 pour un seuil fixé à 11 % par l'ACPR.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres de CMP Banque s'élèvent à 44,61 M€. Le capital social est de 84,037 M€.

Le plan d'affaires au titre de l'exercice 2017 montre un niveau de fonds propres règlementaires suffisant par rapport aux règles de la CRD4.

Participation des salariés

La participation des salariés au capital social du 31 décembre 2016 est égale à zéro. Aucune action de CMP Banque n'est détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

Evènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2016

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2016.

Activités en matière de recherche et développement & engagements en matière de développement durable

La banque n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement. De même, la banque n'est pas à ce jour engagée dans des actions de développement durable.

Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2015 pour 160 K€ a été utilisé sur l'exercice 2016 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

Conclusion

Il convient de noter la qualité du travail accompli par la Direction générale ainsi que la contribution des équipes de CMP Banque qui ont permis la réalisation opérationnelle de la gestion extinctive durant cet exercice.

Soulignons notamment l'enclenchement réussi en novembre 2016 d'une bascule comptable et informatique mettant CMP Banque en configuration opérationnelle post-retrait d'agrément bancaire. Ce projet avait été lancé en janvier 2016 avec la mobilisation des équipes informatiques et métiers et le support de consultants.

En outre, au-delà du pilotage de cette gestion extinctive, la Direction générale s'est attachée, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, à mettre en place un accompagnement adapté et individualisé pour le repositionnement des 86 collaborateurs ayant quitté l'entreprise en 2016. Le Crédit Municipal de Paris et la Ville de Paris ont apporté leur soutien et leur support dans cette action.

Ainsi, à ce jour, 68 collaborateurs ayant quitté l'entreprise ont été repositionnés dont 6 au Crédit Municipal de Paris et 17 à la Ville de Paris.

Fin 2015, il avait été indiqué, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion extinctive, que des opportunités de cession de créances saines et contentieuses seraient examinées.

Début octobre 2016, le conseil d'administration a donné mandat au Directeur général pour examiner des opportunités de cession totale ou partielle des créances de la banque en raison d'un contexte favorable sur les marchés financiers en termes de financement et de rendement recherchés par les investisseurs.

Ce processus de consultation conduira la gouvernance du groupe CMP à se prononcer sur une éventuelle cession totale ou partielle qui pourrait intervenir dans le courant du 1er semestre 2017, et permettre ainsi une accélération de la gestion extinctive en termes de délai dans un cadre financier maîtrisé.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

CMP Banque - S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
CMP Banque - S.A.
55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Ce rapport contient 27 pages
Référence : US-171-05

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

COPIE

CERTIFIE CONFORME

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

CMP Banque - S.A.

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : €.84 037 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CMP - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en question l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.1 de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de CMP – Banque au 31 décembre 2016 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provision pour gestion extinctive

Votre société constitue une provision pour couvrir les coûts estimés de la mise en œuvre de sa gestion extinctive telle qu'exposée dans la note K « Provisions pour risques et charges ». Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de la provision s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques afférents, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 décembre 2016.

Dépréciations au titre du risque de crédit

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérent à ses activités (notes 1.3.5, 3.A, 5.D et 5.F de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons examiné le dispositif de contrôle mise en place par la Direction relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 16 mars 2017

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati
Associé

CMF BANQUE

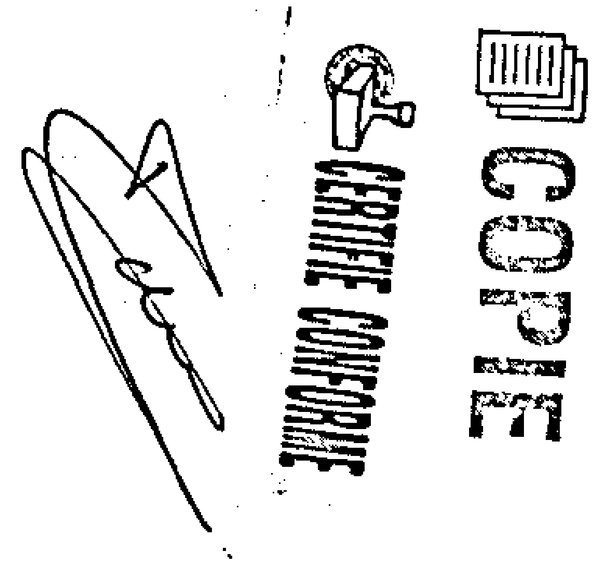
BILAN PUBLIABLE AU 31 DECEMBRE 2016

(En euros)

ACTIF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	353 699,12	545 981,28
Effets Publics et Valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les Etablissements de crédit	48 317 063,93	57 072 532,12
Opérations avec la Clientèle	247 752 210,54	362 377 750,65
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	21 192 294,93	22 138 475,94
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et Activité de portefeuille	57 993,01	0,00
Parts dans les Entreprises liées	0,00	0,00
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	1 482 735,86	1 328 286,31
Immobilisations corporelles	452 475,95	669 378,27
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Actions Propres	0,00	0,00
Autres Actifs	568 746,84	484 128,69
Comptes de régularisation	463 787,57	511 413,09
TOTAL	**320 641 007,75**	**445 127 946,35**

PASSIF	31.12.2016	31.12.2015
Banques Centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les Etablissements de crédit	247 056 134,49	263 154 376,21
Opérations avec la Clientéle	2 247 934,19	100 759 421,05
Dettes représentées par un titre	0,00	0,00
Autres Passifs	5 969 261,47	5 966 986,25
Comptes de régularisations	1 682 559,94	2 826 088,30
Provisions pour Risques et Charges	7 982 837,61	20 733 500,00
Dettes subordonnées	10 019 444,44	10 019 444,44
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
Capitaux Propres hors F.R.B.G.	44 615 158,86	40 600 453,35
Capital souscrit	84 037 000,00	84 037 000,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	129 705,44	129 705,44
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et Subv. d'investisseme	0,00	0,00
Report à nouveau (+ / -)	-43 566 252,09	-19 080 529,27
Résultat de l'exercice (+ / -)	4 014 705,51	-24 485 722,82
TOTAL	**320 641 007,75**	**445 127 946,35**

HORS BILAN	31.12.2016	31.12.2015
ENGAGEMENTS DONNES	80 025,03	969 531,17
Engagements de financement donnés	1 084,40	869 511,86
Engagements de garantie donnés	78 940,63	100 019,31
ENGAGEMENTS RECUS	205 749 462,31	219 309 470,41
Engagements de financement reçus	0,00	0,00
Engagements de garantie reçus	205 749 462,31	219 309 470,41



Approved For Release 2002/01/08 : CIA-RDP78-04007A000200010001-2

C M P B A N Q U E

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE AU 31 DECEMBRE 2016

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	31.12.2016	31.12.2015
+ Intérêts et Produits assimilés	20 109 242,19	25 376 467,84
- Intérêts et Charges assimilées	-5 281 649,26	-14 636 194,28
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (Produits)	2 314 051,02	3 111 636,38
- Commissions (Charges)	-948 967,62	-954 177,90
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur op. des portef. d'investissement & ass.	-72 221,02	-76 417,45
+ Autres produits d'exploitation	2 445 399,75	3 016 578,63
- Autres charges d'exploitation	-78 232,90	-77 651,66
PRODUIT NET BANCAIRE	**18 487 622,16**	**15 760 241,56**
- Charges générales d'exploitation	-7 308 654,27	-30 537 691,44
- Dotations aux amortissements & prov. s/immobilisations	-789 789,18	-1 152 406,93
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**10 389 178,71**	**-15 929 856,81**
+ / - Coût du risque	-6 414 053,20	-7 335 408,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 975 125,51**	**-23 265 265,21**
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	-1 410 782,64
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**3 975 125,51**	**-24 676 047,85**
+ / - Résultat exceptionnel	0,00	30 325,03
- Impôt sur les bénéfices	39 580,00	160 000,00
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et prov. réglementées	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**4 014 705,51**	**-24 485 722,82**

COPIE
CERTIFIE CONFORME

COPIE

CERTIFIE CONFORME

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de CMP-Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financiére, notamment le réglement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothéses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 Faits caractéristiques & événements significatifs

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps.

Les principales composantes de ce scénario sont :

Sur le plan opérationnel :

- l'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015,
- à compter du 3ème trimestre et jusqu'au 1er semestre 2016, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et compte d'épargne) dans une logique de clôture,
- à la fin de la période (horizon 2023), une cession de l'encours résiduel en fonction des conditions de marché, avec dans la période (2016-2023), la possibilité, selon les opportunités, de cession partielle, modulée ou totale sur les différentes catégories d'encours (sains, douteux ou douteux compromis).

Sur le plan organisationnel et social :

- la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés entre début 2016 et fin 2020. A partir de 2023, la gestion du portefeuille résiduel de crédits sera externalisée.
- aprés obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016.

Sur le plan juridique :

- la demande de retrait d'agrément bancaire auprés de la DAAR de l'ACPR et à l'issue, la transformation de l'entreprise en société commerciale, dont l'objet sera de gérer le portefeuille d'encours résiduel dans une logique extinctive ; un dossier a été déposé en ce sens courant décembre 2015.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2016 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

- Les évolutions en 2016 des provisions comptabilisées sur l'exercice 2015 pour la mise en œuvre de la gestion extinctive sont présentées en Notes sur le bilan - Note K – page 14, et Notes sur le compte de résultat – Note A – page 16, Note B – page 17).

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.

1.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2015.

1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientéle sont composées :

- A l'actif, des crédits à la clientéle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

- Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP-Banque applique le réglement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le réglement du CRC n°2002-03.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dés lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an aprés la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP-Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procéde à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systémes de notation interne.

1.3.3. Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui conceme le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.

Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :
- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due.
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une premiére restructuration.

Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels

Les créances restructurées dans le cadre d'une premiére restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus

A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dés le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les réglements reprennent de façon réguliére pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP-Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financiéres.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par CMP-Banque distingue différents types d'encours :

- dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sureté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant de la valeur de l'instrument de réduction du risque. Pour CMP BANQUE, les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :
- les hypothèques judicaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle,
- les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.

- dépréciation sur portefeuilles homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :
- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP-Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

- méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

1.3.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

CMP-Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.

Copy available at http://rosap.ntl.bts.gov

CERTIFIE CONFORME COPIE

L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

CERTIFIE CO

1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP-Banque applique depuis le 1er janvier 2010 le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

CMP-Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5 Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dés l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.
Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.
Au 31.12.2016, CMP-Banque détient un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, pour le respect du ratio de liquidité à court terme (LCR).

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.
Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2016, CMP-Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP-Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 Immobilisations et amortissements

L'établissement applique le réglement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

1.9 Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.
Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.

La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière.

Les pensions et retraites du personnel de CMP-Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.
CMP-Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêté.

Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DU 31 DECEMBRE 2016

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2016.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

3. NOTES SUR LE BILAN

A. EMPLOIS DE LA CLIENTELE

- Inventaire (montants nets de dépréciations) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2016 Encours bruts	31.12.2016 Décote / Dépréciations	31.12.2016 Encours nets	31.12.2015 Encours bruts	31.12.2015 Décote / Dépréciations	31.12.2015 Encours nets
Crédits de trésorerie	208 641		208 641	308 932		308 932
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	2 956	325	2 631	3 640	364	3 276
Crédits à l'habitat	1 491		1 491	1 926		1 926
Crédits é l'habitat - Créances restructurées	117	33	84	378	46	332
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	31		31	3 230		3 230
Valeurs non imputées	766		766	576		576
Créances douteuses	70 552	37 259	33 293	79 153	36 267	42 886
Créances rattachées	816		816	1 220		1 220
TOTAL	285 370	37 617	247 752	399 055	36 676	362 378

** (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)*

(*) Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue & moyens de paiement pour la clientéle. L'encours résiduel de 31 K€ au 31/12/2016 représente un financement (avance sur subvention) consenti à une association, géré sous la forme d'un découvert en compte.

- Répartition des encours douteux et douteux compromis :

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2016 Encours bruts	31.12.2016 Décote / Dépréciations	31.12.2016 Encours nets	31.12.2015 Encours bruts	31.12.2015 Décote / Dépréciations	31.12.2015 Encours nets
Encours douteux	***22 464***	***6 675***	***15 790***	***22 755***	***6 653***	***16 102***
Crédits de trésorerie	6 326	768	5 559	6 135	663	5 471
Crédits restructurés	13 849	5 907	7 942	14 021	5 990	8 031
Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 222	-	2 222	2 470	-	2 470
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-	-	-
Encours déclassés - Principe de contagion	67	-	67	129	-	129
Encours douteux compromis	***41 794***	***24 291***	***17 503***	***49 156***	***23 299***	***25 657***
Crédits de trésorerie	35 980	22 089	13 891	36 164	19 872	16 292
Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 732	1 036	2 696	3 873	1 152	2 721
Comptes ordinaires et OCH	2 082	1 167	915	9 118	2 274	6 844
Intérêts de retard	***6 294***	***6 294***	-	***7 242***	***6 315***	***927***
TOTAL	70 552	37 259	33 293	78 153	36 267	42 886

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 52,81 % à fin décembre 2016 ; il était de 45,82 % à fin 2015.

- Répartition des crédits sains et restructurés, hors créances rattachées et comptes ordinaires à vue, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D<= 1m	1 m < D <= 3 m	3 m < D <= 6 m	6 m < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						
<= 1 an	0	1	18	78	0	0
> 1 an	4 568	9 132	13 367	25 027	103 087	57 568

COPIE

CERTIFIE CONFORME

B. OPERATIONS SUR TITRES

Balance au 31.12.2016 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Titres d'investissement	20 809	0	20 809
Titres de placement	0	0	0
Créances rattachées	383	0	383
TOTAL	21 192	0	21 192

Balance au 31.12.2015 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Titres d'investissement	21 912	0	21 912
Titres de placement	0	0	0
Créances rattachées	226	0	226
TOTAL	22 138	0	22 138

CMP-Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1er octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, avec l'intention de les détenir jusqu'à leur terme, en septembre 2017.

Au 31 décembre 2016, l'évaluation des titres d'investissement en valeur de marché s'établit à 21 279 K€ et fait apparaître une plus-value latente de 470 K€.

C. TITRES DE PARTICIPATION

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

Les certificats d'associés souscrits auprès du Fond de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) à hauteur de 58 K€ sont inscrits en titres de participation.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

D. IMMOBILISATIONS

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2015	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 31.12.2016
Immobilisations incorporelles	9 663	8	0	0	9 671
Immobilisations corporelles	4 823	26	0	0	4 849
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours incorporelles	36	694	0	0	730
Immobilisations en cours corporelles	0	0	0	0	0
TOTAL	14 521	727	0	0	15 249

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.
Les acquisitions de l'exercice correspondent aux investissements nécessaires à la transformation du système d'information dans le cadre de la demande de retrait de l'agrément bancaire (gestion des flux interbancaires au format commercial).

E. AMORTISSEMENTS

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2015	Amort° / Prov° de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 31.12.2016
Immobilisations incorporelles	8 369	547	0	8 917
Immobilisations corporelles	4 153	243	0	4 396
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
TOTAL	12 524	790	0	13 313

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Droit au bail		Non amorti
Frais de dévelpt & d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de dévelpt & d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

COPIE

CERTIFIE CONFORME

F. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

AUTRES ACTIFS (en K€)	Valeurs à l'actif 31.12.2016	Valeurs à l'actif 31.12.2015
Titres de développement industriel (TDI)	0	0
Dépôts & cautionnements versés	369	281
Débiteurs divers	200	203
Créances rattachées	0	0
TOTAL	**569**	**484**

COMPTES DE REGULARISATION (en K€)	Valeurs à l'actif 31.12.2016		Valeurs à l'actif 31.12.2015	
Comptes de réglements relatifs aux op. s/titres		0		0
Comptes d'encaissement		0		0
Charges constatées d'avance		33		57
Produits à recevoir		413		418
dont créances aves les entreprises liées	*123*		*106*	
Autres comptes de régularisation		17		37
dont créances aves les entreprises liées	*0*		*0*	
TOTAL		**464**		**511**

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des produits à recevoir	Valeurs à l'actif 31.12.2016	Valeurs à l'actif 31.12.2015
Produits à recevoir - Divers	11	13
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Frais de gestion & bonification d'intérêts à recev.	7	29
Prêts conventionnés - Convention CNAS Frais de gestion & bonification d'intérêts à recev.	0	0
Commissions apporteurs à percevoir	0	0
Commissions s/assurances groupe à recevoir	272	270
Entreprise liée : refacturations T4 2012 à recev.	*123*	*106*
TOTAL	**413**	**418**

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

G. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	Valeur au passif 31.12.2016	Valeur au passif 31.12.2015
Cptes ordinaires créditeurs	182	880
Cptes ordinaires créditeurs - *Part avec les entreprises liées*	1	1
Emprunts & comptes à terme	31 071	53 575
Emprunts à terme - *Part avec les entreprises liées*	214 000	205 125
Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	0	0
Dettes rattachées	1 161	2 331
Dettes rattachées - *Part avec les entreprises liées*	641	1 243
TOTAL	247 056	263 154

- Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir :	D<=1m	1m<D<=3m	3m<D<=6m	6m<D<=1an	1an<D<=5ans	D>5ans
Emprunts & comptes à terme	0	29 857	87 500	22 000	105 714	0
& valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0

H. COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE ET AUTRES DEPOTS DE LA CLIENTELE

- *Inventaire :*

Nature des comptes (en K€)	Valeur au passif 31.12.2016		Valeur au passif 31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	0		1 216
Comptes d'épargne à régime spécial	0		7 670
Comptes à terme	0		86 906
Autres sommes dues	2 248	(*)	1 535
Dettes rattachées	0		3 433
TOTAL	2 248		100 759

(*) Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue, dépôts & placements de la clientèle.
Les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le réglement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

I. TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE ET CREANCES NEGOCIABLES

Nature des comptes (en K€)	31.12.2016	31.12.2015
B.O.N. émis	-	-
C.D.N. émis	0	0
B.M.T.N. émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse		
Sous-Total	*0*	*0*
Surcote/Décote sur C.D.N.	-	-
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	0	0

J. COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

CREDITEURS DIVERS (En K€)	Valeurs au passif 31.12.2016	Valeurs au passif 31.12.2015
Dépôts de garantie & cautionnement perçus	4 532	4 549
Charges à payer fournisseurs	179	8
dont dettes avec les entreprises liées	*0*	*2*
Créditeurs divers fiscaux	0	0
Créditeurs divers sociaux	981	1 055
Autres créditeurs divers	277	354
TOTAL	5 969	5 967

COMPTES DE REGULARISATION (En K€)	Valeurs au passif 31.12.2016	Valeurs au passif 31.12.2015
Compte de liaison inter-agences	-	-
Comptes d'encaissement	0	0
Produits perçus d'avance	907	2 048
dont intérêts bonifiés	*907*	*1 928*
dont fonds de roulement dispositifs "Loca"	*0*	*121*
Charges à payer	752	608
dont dettes avec les entreprises liées	*87*	*114*
Autres comptes de régularisation	23	170
TOTAL	1 682	2 826

COPIE
CERTIFIE CONFORME

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP-Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.
Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le réglement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des produits perçus d'avance	Valeurs au passif 31.12.2016	Valeurs au passif 31.12.2015
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)		
Intérêts bonifiés perçus d'avance	102	170
Prêts conventionnés - Convention CNAS		
Intérêts bonifiés perçus d'avance	806	1 758
Fonds de roulement dispositifs "Loca"	0	121
TOTAL	**907**	**2 048**

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des charges à payer	Valeurs au passif 31.12.2016	Valeurs au passif 31.12.2015
Charges à payer - Partenaires	0	2
Charges à payer - Personnel	0	0
Charges à payer - Fournisseurs	664	491
Entreprise liée : refacturations T4 2012 à verser	87	*114*
TOTAL	**752**	**608**

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions (En K€)	Valeur nette 31.12.2015	Dotations 2016	Reprises 2016	Valeur nette 31.12.2016
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	0	0	0	0
Provisions pour litiges	100	100	0	200
Provisions pour licenciements	22	35	22	35
Provisions pour indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Provisions pour gestion extinctive	20 612	0	12 864	7 748
TOTAL	**20 733**	**135**	**12 886**	**7 983**

La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :

- Le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement.
- Le coût lié à la résiliation anticipée des comptes à terme et autres placements en raison de la demande de retrait d'agrément bancaire et évalué à 3,99 M€.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

- Le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 :

- à hauteur de 9 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 6,05 M€ au 31-12-2016 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonneront d'ici 2020 ;
- pour 1,86 M€ au titre de la clôture des opérations bancaires ; une provision de 1,59 M€ est maintenue pour couvrir la survenance d'éventuels évènements liés à cette clôture des opérations bancaires ;
- pour 0,84 M€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; des dépenses estimées à 0,11 M€ sont encore attendues sur l'exercice 2017

L. CAPITAUX PROPRES

(En K€)	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Augmentation de capital	31/12/2016
Capital	84 037		0	84 037
Réserve légale	130			130
Réserves	0			0
Ecarts de réévaluation	0			0
Report à nouveau	-19 081	-24 486		-43 567
Résultat	-24 486	24 486		4 015
TOTAL	**40 600**	**0**	**0**	**44 615**
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Dont : Affectation en capitaux propres		*24 486*		

Le capital de CMP-Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Les comptes de CMP-Banque sont consolidés par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

M. AUTRES ELEMENTS DE FONDS PROPRES

(En K€)	31/12/2015	Variations de l'exercice 2016	31/12/2016
Emprunt subordonné_*Part avec les entreprises liées*	10 000	0	10 000
Dettes ratt. s/emp. subordonné_*Part avec les entreprises liées*	19	0	19
FRBG_Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
TOTAL	**11 087**	**0**	**11 087**

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2016 et s'établit à 1 068 K€.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

4. NOTE SUR LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés et reçus (en K€)	31.12.2016	31.12.2015	Nature
Engagements donnés			
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-	Ligne de trésorerie en faveur EC Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1	870	Crédits confirmés en attente de déblocage Partie non utilisée des OCH et autorisations de découverts / Engagements de caution
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	-	-	Refinancement BCE_Créances cédées disponibles pour refinancement
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	79	100	Contrats LOCAPARIS & LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
Sous-total	***80***	***970***	***Sous-total***
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	Lignes de trésorerie accordées par EC
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	-	624	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	205 749	218 485	Cautions et hypothèques
Sous-total	***205 749***	***219 309***	***Sous-total***
TOTAL	**205 829**	**220 279**	

COPIE

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CERTIFIE CONFORME

A. PRODUIT NET BANCAIRE

(En K€)	31/12/2016		31/12/2015	
+ Produits des opé. de tréso. et interbancaires		0		6
+ Produits des opérations sur titres		0		0
+ Produits des opérations avec la clientéle		22 413		28 462
. Dont intérêts	*20 109*		*25 371*	
. Dont commissions	*2 304*		*3 091*	
+ Produits des opérations de hors bilan		0		0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		1 905		2 345
- Charges sur opé. de tréso. et interbancaires		-4 594		-7 531
- Charges sur opérations financiéres		-356		-355
- Charges sur opérations avec la clientéle		-357		-6 798
. Dont intérêts	*-354*		*-6 794*	
. Dont commissions	*-3*		*-4*	
- Charges sur opérations de hors bilan		0		0
- Autres charges d'exploitation bancaire		-957		-935
+ Solde en bénéfice s/opérations financiéres				
- Solde en perte s/opérations financières		-72		-76
+ Autres produits d'exploitation		16		249
- Autres charges d'exploitation		-45		-50
PNB AVANT CHARGES REFACTUREES		**17 953**		**15 317**
Charges refacturées intra-groupe		*535*		*443*
PNB AVEC CHARGES REFACTUREES		**18 488**		**15 760**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, CMP-Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (941 K€ au 31-12-2016).

Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la gestion extinctive ont été couverts en 2015 par des provisions et notamment les coûts relatifs à la clôture anticipée des comptes de dépôt de la clientèle comptabilisés en charges sur opérations avec la clientéle pour 3,99 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 pour 1,86 M€ au titre de la clôture des opérations bancaires ; une reprise de provision non utilisée de 0,54 M€ est constatée. Au 31 décembre 2016, une provision de 1,59 M€ est maintenue pour couvrir la survenance d'éventuels éléments liés la clôture des opérations bancaires.

En juillet 2016, CMP Banque a réalisé la cession d'un portefeuille d'OCH (Ouverture de Crédits Hypothécaires) contentieuses. Cette opération a porté sur 33 dossiers pour un montant d'assiette brut de 8 M€, pour une valeur nette comptable de 5 M€, et a permis la réalisation d'une plus-value de cession totale de 1,16 M€ dont 0,8 M€ sont enregistrés en marge d'intérêts (la part sur le nominal apparaissant en coût du risque).

COPIE

CERTIFIE CONFORME

B. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En K€)	31.12.2016		31.12.2015	
- Charges de personnel		**3 604**		**19 906**
. Rémunération du personnel	*8 636*		*4 402*	
. Charges sociales	*2 756*		*2 386*	
. Charges fiscales	*932*		*621*	
. Frais de formation	*161*		*61*	
. Congés payés / CET	*-297*		*89*	
. Provisions pour indemn. fin carrière	***0***		***-563***	
. Provisions pour licenciements	***14***		***0***	
. Provisions PSE - IL	***-8 596***		***12 910***	
- Impôts et taxes		**279**		**234**
- Services extérieurs		**-659**		**2 503**
. Location	*771*		*884*	
. Transports et déplacements	*20*		*54*	
. Provisions GE - Baux agences	***-1 450***		***1 565***	
- Autres Services extérieurs		**3 475**		**7 056**
. Entretien / Réparations / Fournitures	*844*		*1 202*	
. Honoraires extérieurs	*2 263*		*2 684*	
. Autres services extérieurs	*780*		*1 030*	
. Provisions PSE - Coûts annexes	***-412***		***2 141***	
- Chges refacturées intra-groupe (CMP)		**331**		**413**
- Loyer versé à CMP		**279**		**462**
- Transferts de charges_PDV		***0***		**-37**
TOTAL		**7 309**		**30 538**

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées en 2015 pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,141 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement).
Par ailleurs, le coût lié à la résiliation anticipée des baux commerciaux, dans le cadre de la fermeture du réseau commercial a été couvert pour 1,565 M€ et comptabilisé en charges générales d'exploitation.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 :

- à hauteur de 9 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 6,05 M€ au 31-12-2016 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonneront d'ici 2020 ;
- pour 0,84 M€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; une reprise de provisions non utilisée est constatée pour 0,61 M€. Le solde observé au 31-12-2016 représente des dépenses attendues sur l'exercice 2017 et estimées à 0,11 M€.

COPIE

C. COEFFICIENT D'EXPLOITATION

CERTIFIE CONFORME

(En K€)	31.12.2016	31.12.2015
Produit Net Bancaire	18 488	19 756
Charges générales d'exploitation	7 309	13 922
Dotations aux amortissements	790	1 152
Coefficient d'exploitation	***43,80%***	***76,30%***

Au 31-12-2015, le PNB et les charges générales d'exploitation ont été retraitées des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive : à hauteur de 4 M€ en plus au PNB, au titre des provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientéle, et 16,6 M€ en moins dans les charges générales d'exploitation pour les provisions relatives à la mise en œuvre du PSE (15 M€) et la rupture anticipée des baux des agences commerciales (1,6 M€).

Au 31-12-2016, une approche différente a été retenue pour permettre le calcul d'un coefficient d'exploitation reflétant la réalité de la situation économique de CMP Banque. Dés lors, le PNB et les charges générales d'exploitation n'ont pas été retraités des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive.

Si le retraitement des provisions spécifiques à la gestion extinctive avait été retenu à fin 2016, soit 2,4 M€ en moins au PNB (neutralisation des reprises de provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientéle) et 10,5 M€ en plus dans les charges générales d'exploitation (neutralisation des reprises de provisions sur PSE pour 9 M€ et des reprises de provisions liées à la rupture anticipée des baux pour 1,5 M€), le coefficient d'exploitation s'établirait à 115,39 % au 31-12-2016.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

D. COUT DU RISQUE

En K€	31.12.2016	31.12.2015
DEPRECIATIONS CLIENTELE	- 5 512	- 6 424
TOTAL DOTATIONS	- 39 146	- 37 043
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	*- 38 111*	*- 32 519*
Crédits de trésorerie	- 35 448	- 31 120
Crédits immobiliers	- 2	- 15
Comptes débiteurs et OCH	- 661	- 1 385
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	*- 2 261*	*- 3 649*
Crédits de trésorerie	- 2 261	- 3 476
Crédits immobiliers	+ 0	- 85
Comptes débiteurs & OCH	+ 0	- 88
Pertes non couvertes par dépréc. s/créances clientèle	*- 774*	*- 874*
TOTAL REPRISES	+ 33 634	+ 30 619
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	*+ 33 281*	*+ 30 619*
Crédits de trésorerie	+ 33 237	+ 30 374
Crédits immobiliers	+ 6	+ 90
Comptes débiteurs & OCH	+ 38	+ 155
Récupérations sur créances amorties cédées	*+ 354*	+ 0
DECOTE DES CREANCES RESTRUCTUREES	- 802	- 812
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	- 1 027	- 1 181
Reprise en coût du risque (dossiers sortants)	+ 224	+ 369
PROVISIONS D'EXPLOITATION	- 100	- 100
Dotations aux cptes de provisions d'explotation	- 100	- 100
Pertes d'exploitation	+ 0	+ 0
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	+ 0	+ 0
TOTAL COUT DU RISQUE	- 6 414	- 7 335

En juillet 2016, CMP Banque a réalisé la cession d'un portefeuille d'OCH (Ouverture de Crédits Hypothécaires) contentieuses. Cette opération a porté sur 33 dossiers pour un montant d'assiette brut de 8 M€ et une valeur nette comptable de 5 M€. Elle a permis la réalisation d'une plus-value de cession totale de 1,16 M€ dont 0,354 M€ portant sur le nominal sont enregistrés en diminution du coût du risque (la part sur intérêts de retard apparaissant au PNB pour 0,8 M€).

Suite à l'exercice annuel de vérification du calcul des taux de provisionnement statistiques (backtesting), un recalibrage des taux de provisions statistiques a été réalisé pour les encours douteux compromis et entraîne des dotations complémentaires de provisions à hauteur de 1,3 M€.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

E. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel (en K€)	31.12.2016	31.12.2015
PDV_Charges réglées	0	-37
PDV_Reprises de provisions	0	68
TOTAL	0	30

CMP-Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération.

La provision a été reprise courant 2014 à hauteur de 2 116 K€, certaines dépenses restant à réaliser sur l'exercice 2015 (67 K€). La provision de 67 K€ a été intégralement reprise sur 2015. CMP Banque ne détient plus d'engagement vis à vis de tiers au titre du plan de départs volontaires 2014.

F. SYNTIESE DES DEPRECIATIONS & PROVISIONS

(En K€)	Provisions Dépréciations 31.12.2015	Dotations 2016	Reprises 2016	Cessions de créances 2016	Provisions Dépréciations 31.12.2016
Etablissement de Crédit	0	0	0	0	0
Clients	33 962	37 783	33 760	2 945	35 041
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0	0
Actif immobilisé	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0	0
Risques & Charges	20 734	135	12 886	0	7 983
dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation		*135*	*12 886*		
dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel		*0*	*0*		
TOTAL	54 696	37 918	46 646	2 945	43 024

G. REGIME FISCAL

CMP-Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP-BANQUE verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP-Banque sont dus à la société mère.

CMP-Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2016.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 38 418 K€ aprés imputation du résultat fiscal 2016.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

6. AUTRES INFORMATIONS

A. EFFECTIFS

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2016 (hors apprentis) est de 37 personnes et se décompose comme suit : cadres : 20 personnes (dont 1 mandataire social) ; non cadres : 17 personnes.

B. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1er janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

C. CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2015 pour 160 K€ a été utilisé sur l'exercice 2016 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

D. REMUNERATIONS

Au 31 décembre 2016, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 422 K€.

E. JETONS DE PRESENCE

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 36 K€.

F. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2016 en report à nouveau.